

**Réunion du Bureau de l'ASGPF
Paris, le 17 janvier 2014**

Compte-rendu

Présents : Marie-Joséphine Diallo, Xavier Baeselen, Michel Bonsaint, Michel Couderc, Christian Daubie, André Gagnon, Corinne Luquiens.

La réunion est ouverte à 9h30 sous la présidence de Marie-Joséphine Diallo.

Point n°1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau adopte l'ordre du jour.

Point n° 2 : Adoption du compte rendu de la réunion de Bureau tenue à Paris le 2 septembre 2013

Le Bureau adopte le projet de procès-verbal.

Point n°3 : Adption du compte rendu de l'Assemblée générale tenue à Paris le 3 septembre 2013

Le Bureau adopte le projet de procès-verbal.

Point 4 : Actes du séminaire

Corinne Luquiens demande que les actes soient envoyés aux intervenants pour relecture et corrections avec une date limite. Ils pourraient ensuite être mis en ligne sur le site de l'association et envoyés aux membres de l'association.

Michel Bonsaint propose de préparer une synthèse, avec les grandes lignes et les principales propositions. Il s'agirait dans ce document de dégager les pistes et principales leçons du séminaire.

Xavier Baeselen suggère de préparer des articles pour publication dans des revues de doctrine, l'un sur le rôle du Secrétaire général et l'autre sur les piliers d'une fonction publique parlementaire. Il demande que la présentation de Corinne Luquiens devant l'Assemblée générale consacrée à « la place du Parlement dans les institutions françaises à la lumière des récentes

évolutions institutionnelles » soit placée en introduction des actes du séminaire. Dernier point, la Présidente de l'ASGPF pourrait présenter la synthèse du séminaire lors de la prochaine session de l'APF à Ottawa.

André Gagnon propose une diffusion de ces éléments au-delà des Secrétaires généraux, notamment auprès des parlementaires francophones via l'APF, l'implication des politiques étant indispensable pour la mise en place d'un statut des fonctionnaires parlementaires.

Corinne Luquiens fait remarquer qu'il n'y a pas eu de véritable consensus lors du séminaire, certes un consensus sur les compétences mais pas sur les façons de recruter, et un consensus sur le professionnalisme mais pas sur les carrières. De plus, des divergences de pratiques sur ces questions ont été relevées entre pays du nord et ceux du sud mais aussi entre certains pays du nord. Ces différences clairement apparues lors du séminaire, ne doivent pas disparaître lors de la préparation du document de synthèse.

Michel Couderc ajoute qu'il ne faut vouloir dégager une synthèse à tout prix, en tout état de cause une « synthèse molle » mais plutôt apporter aux secrétaires généraux des pistes et des outils.

Michel Bonsaint demandera ce travail de synthèse au service de recherches du parlement québécois. Il proposera au Bureau un plan de la future synthèse avec les grandes lignes dégagées lors du séminaire.

Marie-Joséphine Diallo approuve cette procédure.

Point 5 : Partage d'expériences et d'informations sur les répertoires des métiers

Corinne Luquiens revient sur la méthode employée pour l'élaboration récente d'un répertoire des métiers à l'Assemblée nationale française. Ce répertoire n'est certes pas un modèle, certains emplois recensés n'ayant très probablement pas vocation à exister dans un autre parlement. Elle indique que ce document pourrait être transmis sous forme de fichier numérique à tous ceux qui en feront la demande.

Michel Bonsaint précise que les descriptifs d'emplois ont un lien direct avec la structure des parlements. Il est donc important d'avoir connaissance de la logique administrative qui prévaut au sein du parlement étudié pour analyser correctement ces informations.

Xavier Baeselen indique que des échanges entre collègues sur des points précis seraient peut-être plus utiles que la transmission de documents bruts.

Marie-Joséphine Diallo approuve la proposition d'échanges d'informations et de discussions directement entre secrétaires généraux sur ces sujets.

Point 6 : Situation financière de l'association

Michel Bonsaint expose l'état des comptes au début janvier 2014. Le rapport financier est approuvé par le Bureau. Il ne sait comment analyser la baisse des cotisations constatée pour l'année 2013.

Corinne Luquiens revient sur ce qui est devenue une tolérance au sein de l'association, des adhésions qui sont plus des marqueurs politiques francophones, que l'appartenance à un groupe fondée sur le paiement de cotisations. Faut-il supprimer du fichier les collègues qui ne se manifestent jamais ? C'est la question.

Michel Bonsaint voudrait trouver un moyen d'attirer et ensuite de fidéliser les adhérents.

André Gagnon explique que le lien créé entre assemblée générale et cotisation subsistera tant qu'il n'y aura pas d'autres moments forts dans l'année. Le développement régulier des activités de l'association sera le seul moyen de faire comprendre que la cotisation ne correspond pas aux frais de participation à une assemblée générale.

Marie-Joséphine Diallo demande qu'un courrier soit préparé précisant que cotisation et frais de participation sont deux choses différentes, et qu'il est impératif de payer sa cotisation pour être membre de l'ASGPF. Elle ajoute que le fichier sera ensuite mis à jour sur ces bases.

Point 7 : Relations avec l'APF ; discussion sur les orientations stratégiques qui seront présentées par le Secrétaire général parlementaire au Bureau de Rabat ; révision de l'accord cadre

Marie-Joséphine Diallo se félicite de la collaboration avec l'APF, en tout point positive. Elle passe la parole à Didier Le Bot, Secrétaire général administratif de l'APF, invité par le Bureau pour faire le point des relations entre les deux organisations.

Didier Le Bot explique que lors du prochain Bureau de l'APF de Rabat, le Secrétaire général parlementaire Pascal Terrasse, présentera un document de travail en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique de l'APF. Les membres du Bureau seront appelés à le commenter, le corriger et l'enrichir jusqu'à l'adoption d'un texte définitif par l'Assemblée plénière à Ottawa. A ce stade, Pascal Terrasse souhaite recueillir le sentiment des secrétaires généraux sur les mesures proposées, qui impliquent l'administration des parlements membres.

Didier Le Bot choisit de présenter au Bureau de l'ASGPF deux des cinq orientations stratégiques autour desquelles s'organise ce document.

La première orientation stratégique est la volonté de dynamiser les relations entre l'APF et les parlements membres. Pour atteindre cet objectif, trois types d'actions sont préconisées :

- un meilleur suivi des résolutions de l'APF,

- l'amélioration de la circulation de l'information entre parlements et APF sur leurs actions respectives,
- la valorisation des savoirs et des compétences francophones avec notamment l'apprentissage du français par les parlementaires et les fonctionnaires parlementaires et aussi le recensement et à la valorisation des compétences acquises par les parlementaires (liste d'experts parlementaires demandée aux sections).

La seconde orientation stratégique dont Didier Le Bot souhaite discuter avec les membres du Bureau de l'ASGPF consiste à enrichir et diversifier le rôle de l'APF en tant qu'acteur francophone de la coopération interparlementaire, mission d'avenir pour l'APF qui pourrait être l'un des axes majeurs de son développement. Trois types d'action seront proposés en conséquence :

- la création d'un programme multilatéral de développement parlementaire francophone, avec d'abord, l'idée d'une meilleure coordination des actions de coopération des parlements francophones. L'initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF) menée au profit du parlement ivoirien a constitué un projet pilote. Le succès d'un tel programme de développement parlementaire suppose toutefois de remplir un certain nombre de conditions dont les deux principales seraient le partage de l'information entre parlements membres de l'APF sur les actions de coopération menées (destinataires, actions passées et à venir...) et la volonté de travailler ensemble dans un cadre multilatéral francophone.
- La recherche de nouveaux partenaires et financements pour les actions de coopération de l'APF.
- Développer au sein de l'APF la notion d'évaluation et de résultat.

Didier Le Bot achève sa présentation en ajoutant que pour mener à bien les actions énoncées, l'APF aura besoin, de manière vitale, de l'appui de ses parlements membres. De plus, il se félicite que l'ASGPF ait fait le choix de se réunir en juillet prochain en même temps que la session plénière, à Ottawa. Il y voit un présage favorable au renforcement de nos actions communes.

Enfin, il remercie Xavier Baeselen pour sa disponibilité et sa réactivité à l'égard de toute question concernant l'APF, en dépit des charges qui sont les siennes. Ce dernier a d'ailleurs joué un rôle important dans l'élaboration du projet de cadre stratégique.

Marie-Joséphine Diallo remercie Didier Le Bot de cette présentation.

André Gagnon est sensible à la démarche de consultation des secrétaires généraux initiée par l'APF. Il revient sur l'établissement d'une base de données pour la valorisation du savoir et de l'expertise parlementaire, particulièrement délicate à réaliser selon lui, du fait de fonctionnement en réseaux et de la difficulté à identifier des experts.

Michel Couderc souhaiterait que des relations quasi organiques s'établissent entre l'ASGPF et la commission des affaires parlementaires de l'APF. L'APF devrait aussi, selon lui,

mieux utiliser l'expertise des secrétaires généraux ainsi que les outils de l'ASGPF tel le cours de droit parlementaire comparé France/Québec.

Corinne Luquiens revient sur le projet de base de données d'experts en indiquant que les parlements auront beaucoup de difficultés à fournir les informations requises, c'est-à-dire une liste d'experts. Elle précise que les services de coopération des parlements s'apparentent à des cellules logistiques plutôt qu'à des cellules d'experts. De plus, la coordination des actions de coopération s'avère être une tâche particulièrement compliquée, tant les initiatives bilatérales des parlements restent nombreuses. Et ce sont toutes ces demandes parallèles qu'il faudrait pour être efficace, pouvoir recenser. A minima, elle indique que l'échange d'informations sur les missions de coopération menées par les parlements (envois/réceptions) serait un premier pas dans la voie de la coordination, déjà fort utile.

Xavier Baeselen est d'accord avec cette dernière proposition, faisant remarquer que ces informations ne sont le plus souvent, même pas partagées au niveau national. Il ajoute que les Présidents de parlement sont souvent très enclins à développer la coopération bilatérale.

Quant à la révision de l'accord-cadre avec l'APF, Marie-Joséphine Diallo propose qu'un projet soit préparé par les membres du Bureau et proposé à l'assemblée générale d'Ottawa.

Point n°8 : Etat des projets avec l'Institut de la Banque mondiale (IBM)

Christian Daubie, en tant que Président du comité consultatif, fait le point des projets en cours, notamment le protocole envisagé avec l'IBM. Il fait remarquer que les calendriers proposés sont souvent trop serrés et difficiles à tenir.

Michel Couderc fait état d'une série d'imperfections relevées dans le contenu des cours en ligne proposés par l'IBM. Il souhaiterait que la diffusion de ces enseignements soit suspendue jusqu'à ce que les correctifs aient été intégrés. Le Recueil des procédures parlementaires devrait, selon lui, constituer la base de référence des données parlementaires francophones.

André Gagnon relève de légères avancées dans le partenariat avec l'IBM. Le travail de Christian Daubie et d'Alphonse Nombré est fondamental puisqu'il vise à améliorer la qualité et la rigueur du contenu des formations proposées. Mais il voudrait que ce comité consultatif de l'ASGPF soit en quelque sorte plus réactif et aussi que les commentaires apportés soient pris en compte et intégrés par l'IBM.

Xavier Baeselen recommande d'insister auprès de l'IBM pour que le lancement des formations se fasse systématiquement par le canal des secrétaires généraux.

Michel Bonsaint propose que les bailleurs de fonds qui disposent de crédits importants pour les actions de coopération soient plus systématiquement approchés par l'ASGPF en leur faisant valoir la réelle qualité d'expertise des personnels parlementaires et donc l'intérêt d'un travail en commun. Il fait remarquer que les liens jusque-là tissés avec ces organisations ne sont pas assez solides pour obtenir des fonds.

Christian Daubie propose de répercuter l'ensemble des remarques des membres du Bureau via une note destinée à Paul Beslisle.

Corinne Luquiens rappelle l'épisode récent du séminaire organisé par l'IBM à Phnom Penh et demande que les cours proposés aux fonctionnaires parlementaires soient mieux ciblés et adaptés.

Marie-Joséphine Diallo demande en ce début de partenariat, que l'IBM tienne véritablement compte des remarques de l'ASGPF, notamment sur les problèmes de contenu et d'échéancier ainsi que sur le passage obligé des secrétaires généraux. Elle indique qu'Alphonse Nombé, qui n'est plus secrétaire général de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, ne peut plus faire partie du comité consultatif. Il faudra donc le remplacer. Néanmoins, elle demande à André Gagnon de trouver la meilleure solution permettant à l'ASGPF de ne pas se priver de ses disponibilités et compétences.

Ces points seront examinés lors du prochain Bureau à Ottawa.

Point n°9 : Point sur le cours de parlementarisme comparé France/Québec

Michel Bonsaint explique que le cours est ouvert depuis l'automne 2013 et attire de nombreux « étudiants ». Les responsables travaillent maintenant sur des « produits dérivés » qui seront des programmes de formation très spécialisés. L'ensemble sera accessible sur Internet et aussi sur d'autres supports qui restent à développer, en raison de trop nombreux problèmes de connexion. Il propose que les responsables de ce projet à l'Université Laval viennent rendre compte des avancées lors des réunions d'Ottawa en juillet prochain.

Marie-Joséphine Diallo se félicite de la bonne réalisation de cette initiative et de sa réelle utilité.

Point n°10 : Rapport d'activités

Marie-Joséphine Diallo présentera dans quelques jours ce rapport devant le Bureau de l'APF à Rabat.

Point n°11 : Préparation des prochaines réunions, bureau et assemblée générale électorale

La question du renouvellement des instances en juillet – élection d'un nouveau Bureau selon l'article 4 des statuts – est discutée.

Marie-Joséphine Diallo confirme que les prochaines réunions des instances de l'ASGPF se tiendront à Ottawa, en marge de la session plénière de l'APF. L'ébauche d'un programme

pour l'assemblée générale – thématiques et intervenants - est alors discutée par les membres du Bureau.

André Gagnon donne les premiers détails de l'articulation entre les deux évènements et de l'organisation envisagée.

La réunion est levée à 14h.